



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 novembre 2023

PRESENTS:	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Absents excusés : Mr CHAZELLES Bernard

POUVOIR : Mr CHAZELLES Bernard donne pouvoir à Mr Claude SARCEY

Secrétaire de séance : Mr Nicolas FAVRICHON

Date de Convocation : 16 novembre 2023

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Travaux parking GUERPILLON = point de situation

Présentation des plans concernant les travaux du parking, fournis par l'entreprise Lacassagne.

Les 2 parkings ne seront finalement pas reliés comme il avait été prévu à l'origine car la pente de la route était trop forte. Une vingtaine de places seront matérialisées.

Une plate-forme sera aménagée entre les 2 parkings.

2/ Délibération Groupement Assurances - Dommages aux biens

Pour rappel en 2022 la CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances. Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux : les montants étaient trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents, et seul Groupama avait répondu à la consultation.

Un nouveau groupement de commande a été approuvé par délibération du 24 novembre 2022 afin de relancer une consultation en la matière.

Suite au recrutement d'un AMO, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 23 juin 2023 avec une date limite de réception des offres fixée au 4 août 2023.

Le marché est prévu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CAO, Commission d'Appel d'Offre, a décidé d'attribuer le marché comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés d'assurances.

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

Délibération Colonnes de tri

La CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. Dans l'objectif de maintenir un service de collecte de qualité tout en maîtrisant son équilibre budgétaire et en améliorant ses performances de tri, la CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement en justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause général de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les termes des conventions, ci-annexées et autorise monsieur le Maire à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE pour le moment, de conserver des colonnes d'apport aériennes.

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

3/ Point d'informations sur les locaux commerciaux vacants

Une demande a été effectuée par une infirmière pour une éventuelle occupation du local vacant à l'espace Burie.

La problématique étant qu'il y a trop de charge de travail pour une infirmière seule et pas assez pour deux infirmières.

Une autre personne est intéressée pour louer le local vacant 2 jours par semaine. Elle propose des soins énergétiques. Il serait possible de proposer un partage du local avec une autre personne.

Concernant le local vacant situé au numéro 98 de la Grande Rue, les élus souhaitent le conserver car en cas de projet de rachat et de rénovation de la Petite boutique, ce local pourrait servir de point de remplacement provisoire de l'épicerie.

4/ Bilan Halloween et organisation du 8 DÉCEMBRE

De très bons retours de la soirée. Environ 280 à 300 enfants ont participé à l'événement. La buvette tenue par l'APE a très bien fonctionné.

Une association pourrait voir le jour pour reconduire cet événement à l'avenir.

08 décembre 2023 : Madame Véronique Meunier s'occupe de l'organisation de la soirée qui comprendra, un marché de Noël, du vin chaud, marrons chauds et une marche aux flambeaux.

Un sapin de Noël sera installé sur la place de l'Eglise.

La Buvette sera tenue par le Milo'Bistrot.

5/ Milolettre de Janvier + Carnet des manifestations

La milolettre fera office de bulletin municipal de fin d'année.

Edito

Commission FINANCES

Les chantiers de l'année
Rénovation
CME
Communication / Culture et Asso
Economie - Voirie
Urbanisme / PLU
Pôle Social
SYDER

6/ Bons de fin d'année CCAS

Les bons de fin d'année seront renouvelés pour l'année 2023.

Pour 2024, un avis sera demandé sur les bons 2023 afin que chaque participant puisse donner sa préférence entre la conservation des bons cadeaux ou le renouvellement d'un repas de fin d'année à la salle polyvalente.

7/ COPIL PLU

Les membres de la commission de pilotage du PLU seront :

- Bruno PIQUET
- Nicolas FAVRICHON
- Karine PEYRE DE FABREGUES
- Claude SARCEY
- Bernard CHAZELLES
- Ginette FAURE
- Christelle CHICARD sur fin d'année
- Jean-Baptiste BROSSAT
- Cédric MOREL

Une première réunion sera organisée courant janvier 2024.

8/ Primes POUVOIR D'ACHAT agents des collectivités territorial

Certains employés communaux ont sollicité le conseil municipal pour demander l'obtention de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le décret déclarant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents relevant de la fonction publique territoriale, a été publié le 1er novembre 2023 au Journal officiel.

Les membres du conseil doivent voter 2 points :

- Souhaitez vous verser la prime aux employés communaux :

Votants : 14 Pour : 12 Blanc : 0 Contre : 2

- Quel montant souhaitez-vous verser. En précisant que lors de la réunion d'adjoints du mois de novembre, une proposition de 300 euros par agent a été formulée.

Votants : 14 Pour : 14 Blanc : 0 Contre : 0

Le versement sera effectué en 1 fois après le retour de l'avis du CST (comité social territorial du cdg 69).

Un courrier explicatif de Mr le Maire sera joint au versement de la prime.

9/ Vœux du Maire 2024

Les élus ont décidé de proposer à la population une nouvelle formule pour les vœux du maire. Ils souhaitent les organiser le Samedi 13 janvier 2024 à 18h30.

La galette sera remplacée par des plaques de quiche / pizza et saucisson.

Proposition d'accueillir les nouveaux arrivants.

10/ Questions diverses

- Listing distribution des sacs poubelles les 13 et 20 janvier 2024
- Conseil d'école du 07 novembre 2023. 82 élèves à l'école. Une personne extérieure accompagnera la classe découverte.
- Réunion enfant jeunesse. Accueil à Montrottier :
Cyclo des Monts le 15 juin.
Proposition de formation pour les ATSEM et les accompagnateurs proposée par la CC-MDL.
Aide au permis donné par la région. Renseignement auprès de la Région.

- Le responsable du centre aéré d'Affoux a contacté Mme Dumas pour demander si il serait possible de renouveler la subvention que le Conseil Municipal avait versé en 2021 afin que les enfants de Villechenève puissent continuer à bénéficier d'une aide à l'inscription au centre aéré d'Affoux.
- CME : lors de la réunion du mardi 21 novembre 2023, 1 seul candidat s'est présenté. Mme Chicard passera dans les classes pour faire une présentation du CME.
- Eau : les tarifs vont augmenter. La Téléréleve sera installée chez tous les particuliers.
- 3 panneaux pour l'extinction nocturne ont été commandés auprès du Syder. 2 seront donnés gratuitement.
- Comice : le bilan a été réalisé la semaine dernière. + 2000 € de dégagés. Tout le monde est satisfait. Petit bémol pour les créateurs. 350 bénévoles sont intervenus.
- Voirie : réunion le 13/12. Ecart constaté entre les montants estimatifs et les réalisés.
- Sivos : 2 élèves au collège de Ste Foy l'Argentière.
- Réunion CC-MDL mardi 19/12/2023 à 19h00 à Villechenève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 1^{er}/12/2023

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance